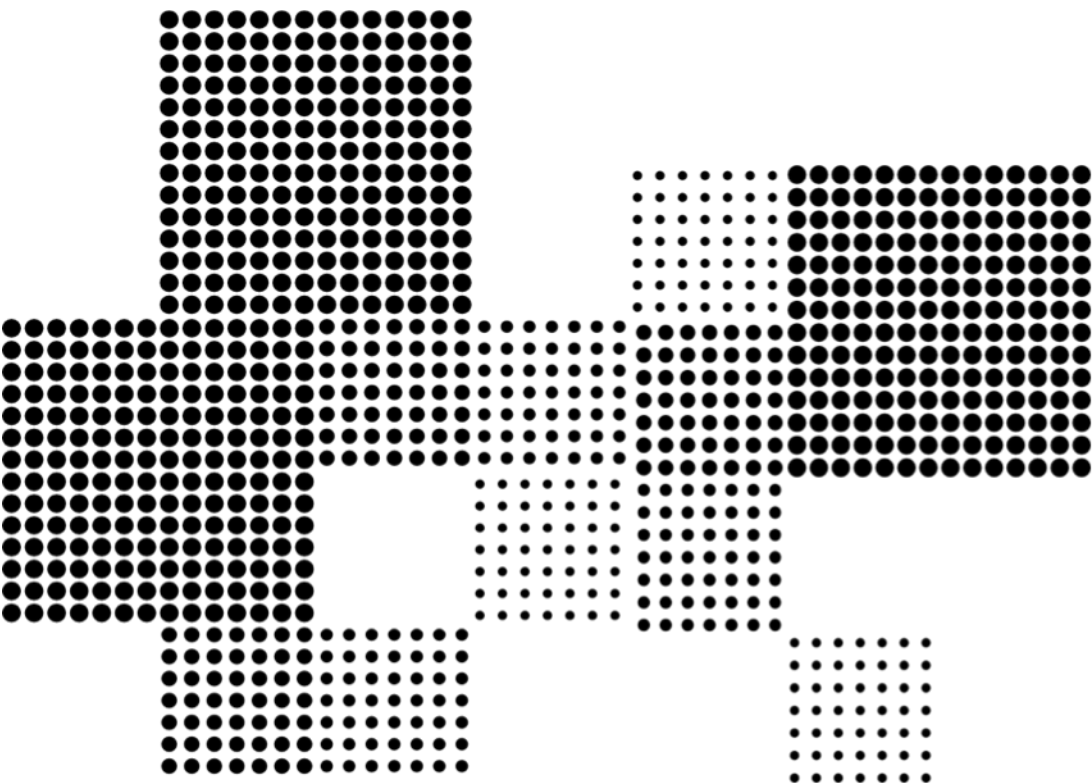




Le 6 septembre 2024

*publication numérique des actes administratifs*

# DECISIONS DU MAIRE



---

DECISIONS DU MAIRE, publication du 6 septembre 2024

SOMMAIRE

---

148	02/08/2024	Randonnée vélo "Port-Jérôme en Selle" - Emprunt d'un vélo smoothies - Convention 4CF (Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie)
150	26/08/2024	Animations "Les médiévales 2025" - Mission d'organisation - Contrat HISTOIRE EVENEMENT
156	03/09/2024	Quartier Gaston Daize Ndg - Travaux de requalification - Lot 1 : terrassement, vrd, revêtements - Marché EUROVIA HAUTE NORMANDIE
157	03/09/2024	Quartier Gaston Daize Ndg - Travaux de requalification - Lot 2 : effacement des réseaux télécom, Enedis, éclairage - Marché RESEAUX ENVIRONNEMENT
158	03/09/2024	Quartier Gaston Daize Ndg - Travaux de requalification - Lot 3 : espaces verts, mobiliers - Marché STEEV

## DÉCISION DU MAIRE

n°148/2024

**Objet : Port-Jérôme en Selle  
Convention Mise à disposition d'un vélo smoothies**

Le Maire de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°111 du 28 septembre 2023 déléguant ses pouvoirs au Maire, et notamment le point n°5 pour décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que dans le cadre de l'organisation de sa manifestation "Port-Jérôme en Selle" le 15 septembre 2024, la Ville souhaite proposer des animations en lien avec le vélo,

### DÉCIDE

DE SIGNER, avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (4CF), une convention de mise à disposition d'un vélo smoothie, pour le 15 septembre 2024,

QUE le prêt de ce matériel est consenti à titre gracieux.

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,  
Le 2 août 2024,

**Pour le Maire et par délégation,  
l'Adjointe au Maire chargée du Logement,  
du Commerce et des Événements,**

Lysiane DUPLESSIS



Objet : Les Médiévales 2025  
Contrat Avec l'Association Histoire Evénement

Le Maire de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°111 du 28 septembre 2023 déléguant ses pouvoirs au Maire, et notamment le point N°4 pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la commission Culture, dans le cadre des Médiévales 2025, a prévu de convenir d'un partenariat avec l'Association « Histoire Evénement »,

**DÉCIDE**

DE SIGNER un contrat avec l'association « Histoire Evénement », pour l'organisation d'animations spécifiques lors des Médiévales du 12 au 14 septembre 2025, dans la Vallée du Télhuet et jusqu'au Château Fontaine St-Denis,

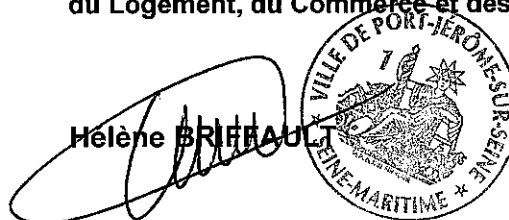
QUE le prix de cette prestation, fixé à 1 000 euros TTC pour les missions d'organisation et à 15 000 euros TTC maximum pour les frais liés aux animations, sera réglé par virement administratif sur présentation d'une facture,

PRÉCISE que la dépense sera inscrite au budget principal de l'exercice concerné.

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,  
Le 26 août 2024

**Pour le Maire et par délégation,  
En l'absence de l'Adjointe au Maire chargée  
du Logement, du Commerce et des Evénements,**

Hélène BRIFFAULT



**Objet : Requalification du Quartier Gaston Daize à Notre-Dame-de-Gravenchon, commune de Port-Jérôme-sur-Seine  
Lot 1 : Terrassement – VRD - Revêtements**

Le Maire de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 1°,

Vu le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux, approuvé par l'Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (JORF n°0078 du 1er avril 2021),

Vu la délibération n°111 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 déléguant ses pouvoirs au Maire, et notamment le point n°4, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'en date du 21 juin 2024, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site internet de la Ville, sur le BOAMP et parallèlement sur la plateforme de dématérialisation MPE76 pour lancer une consultation concernant la requalification du Quartier Gaston Daize à Notre-Dame-de-Gravenchon, commune de Port-Jérôme-sur-Seine - Lot 1 : Terrassement – VRD - Revêtement,

Considérant que ces travaux prévus en 3 lots, sont estimés pour le lot n°1 "Terrassement – VRD – Revêtement" à 312 153,60 € HT, pour le lot n°2 "Effacement des réseaux Télécom-Enedis et éclairage " à 255 571,70 € HT et pour le lot n°3 "Espaces verts et mobiliers" à 26 600,00 € HT,

Considérant que trois Prestations Supplémentaires Événuelles étaient exigées "Plateforme béton 4,00 x 3,00 pour PAV", "Raccordement caniveau à grille vers bassin existant" et "Traitement des carrefours",

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 22 juillet 2024, et que l'ouverture des plis a été effectuée par une commission technique le même jour,

Considérant que trois entreprises ont remis une offre pour le lot n°1 et qu'elles ont été analysées selon les critères préalablement définis dans le dossier de consultation,

Considérant que l'offre de l'entreprise EUROVIA HAUTE NORMANDIE, a été jugée économiquement la plus avantageuse et a été retenue par l'Elu référent en date du 29 août 2024,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'appel d'offres réunie en date du 3 septembre 2024,

**DÉCIDE**

DE PASSER avec l'entreprise EUROVIA HAUTE NORMANDIE, un marché de travaux selon la procédure adaptée d'un montant de 297 536,05 € HT pour la solution de base, de 1 044,60 € HT pour la Prestation Supplémentaire Événuelle n°1 "Plateforme béton 4,00 x 3,00 pour PAV", de 2 950,00 € HT pour la Prestation Supplémentaire Événuelle n°2 "Raccordement caniveau à grille vers bassin existant" et de 8 748,00 € HT pour la Prestation Supplémentaire Événuelle n°3 "Traitement des carrefours" soit un montant total de 310 278,65 € HT, relatif aux travaux pour la requalification du Quartier Gaston Daize à Notre-Dame-de-Gravenchon, commune de Port-Jérôme-sur-Seine,

DE DIRE que la dépense est inscrite au budget Ville 2024 et suivants.

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,  
Le 3 septembre 2024

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire chargé de  
la Commande Publique

Dominique DELANOS



**Objet : Requalification du Quartier Gaston Daize à Notre-Dame-de-Gravenchon, commune de Port-Jérôme-sur-Seine  
Lot 2 : Effacement des réseaux Télécom-Enedis -  
Eclairage**

Le Maire de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 1°,

Vu le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux, approuvé par l'Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (JORF n°0078 du 1er avril 2021),

Vu la délibération n°111 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 déléguant ses pouvoirs au Maire, et notamment le point n°4, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'en date du 21 juin 2024, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site internet de la Ville, sur le BOAMP et parallèlement sur la plateforme de dématérialisation MPE76 pour lancer une consultation concernant la requalification du Quartier Gaston Daize à Notre-Dame-de-Gravenchon, commune de Port-Jérôme-sur-Seine - Lot 2 : Effacement des réseaux Télécom-Enedis – Eclairage,

Considérant que ces travaux, prévus en 3 lots, sont estimés pour le lot n°1 "Terrassement – VRD – Revêtement" à 312 153,60 € HT, pour le lot n°2 "Effacement des réseaux Télécom-Enedis et éclairage " à 255 571,70 € HT et pour le lot n°3 "Espaces verts et mobiliers" à 26 600,00 € HT,

Considérant que deux Prestations Supplémentaires Éventuelles étaient exigées "Gestion de la détection pour l'éclairage" et "Moins-value pour mâts lumineux en thermolaquage",

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 22 juillet 2024, et que l'ouverture des plis a été effectuée par une commission technique le même jour,

Considérant que deux entreprises ont remis une offre pour le lot n°2 et qu'elles ont été analysées selon les critères préalablement définis dans le dossier de consultation,

Considérant que l'offre de l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT, a été jugée économiquement la plus avantageuse et a été retenue par l'Elu référent en date du 29 août 2024,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'appel d'offres réunie en date du 3 septembre 2024,

**DÉCIDE**

DE PASSER avec l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT, un marché de travaux selon la procédure adaptée d'un montant de 130 834,25 € HT pour la solution de base et de 5 250,00 € HT pour la Prestation Supplémentaire Éventuelle n°1 "Gestion de la détection pour l'éclairage", soit un montant total de 136 084,25 € HT, relatif aux travaux pour la requalification du Quartier Gaston Daize à Notre-Dame-de-Gravenchon, commune de Port-Jérôme-sur-Seine,

DE DIRE que la dépense est inscrite au budget Ville 2024 et suivants.

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,  
Le 3 septembre 2024

**Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire chargé de  
la Commande Publique**

**Dominique DELANOS**



**Objet : Requalification du Quartier Gaston Daize à Notre-Dame-de-Gravenchon, commune de Port-Jérôme-sur-Seine  
Lot 3 : Espaces verts et mobiliers**

Le Maire de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 1°,

Vu le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux, approuvé par l'Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (JORF n°0078 du 1er avril 2021),

Vu la délibération n°111 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 déléguant ses pouvoirs au Maire, et notamment le point n°4, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'en date du 21 juin 2024, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site internet de la Ville, sur le BOAMP et parallèlement sur la plateforme de dématérialisation MPE76 pour lancer une consultation concernant la requalification du Quartier Gaston Daize à Notre-Dame-de-Gravenchon, commune de Port-Jérôme-sur-Seine - Lot 3 : Espaces verts et mobiliers,

Considérant que ces travaux prévus en 3 lots, sont estimés pour le lot n°1 "Terrassement – VRD – Revêtement" à 312 153,60 € HT, pour le lot n°2 "Effacement des réseaux Télécom-Enedis et éclairage " à 255 571,70 € HT et pour le lot n°3 "Espaces verts et mobiliers" à 26 600,00 € HT,

Considérant qu'une Prestation Supplémentaire Éventuelle était exigée "Bassin de rétention (en contrebas du projet)",

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 22 juillet 2024, et que l'ouverture des plis a été effectuée par une commission technique le même jour,

Considérant que trois entreprises ont remis une offre pour le lot n°3 et qu'elles ont été analysées selon les critères préalablement définis dans le dossier de consultation,

Considérant que l'offre de l'entreprise STEEV, a été jugée économiquement la plus avantageuse et a été retenue par l'Elu référent en date du 29 août 2024,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'appel d'offres réunie en date du 3 septembre 2024,

**DÉCIDE**

DE PASSER avec l'entreprise STEEV, un marché de travaux selon la procédure adaptée d'un montant de 26 881,35 € HT, relatif aux travaux pour la requalification du Quartier Gaston Daize à Notre-Dame-de-Gravenchon, commune de Port-Jérôme-sur-Seine,

DE DIRE que la dépense est inscrite au budget Ville 2024 et suivants.

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,  
Le 3 septembre 2024

**Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire chargé de  
la Commande Publique**

Dominique DELANOS





Hôtel de Ville - Place d'Isny - BP 29  
Notre-Dame-de-Gravenchon - 76330 PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE